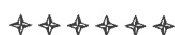


CONSEIL COMMUNAL CHEXBRES

Procès-verbal de la séance du 29 octobre 2018

Présidence : Mme Saskia LEHRIAN



Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2018.
2. **Préavis municipal No 7/2018** concernant la demande d'un crédit cadre d'un montant de Frs 2'372'000.- pour la réfection des chemins agricoles et viticoles de type AF.
3. **Préavis municipal No 9/2018** concernant une demande de crédit complémentaire de Frs 102'000.-, au crédit de Frs 143'000.- demandé dans le préavis No 3/2014 afin de financer le projet de plan de quartier « Bourg-Nord ».
4. Nomination d'un nouveau membre de la Commission des finances.
5. Communications du Bureau du Conseil.
6. Communications de la Municipalité au Conseil.
7. Divers et propositions individuelles.

Il est 20h15, Mme la Présidente Saskia LEHRIAN ouvre la troisième séance de l'année 2018. Elle souhaite la bienvenue aux membres du Conseil, aux membres de la Municipalité, à l'huissier du Conseil communal ainsi qu'aux représentants de la presse. Elle salue également la présence de M. Jean-Marc Aeschlimann, Boursier de notre Commune et M. Laurent Curchod qui a remplacé Mme Anne-Marie Viret Grasset en qualité de Secrétaire municipal. M. Curchod se présente brièvement. Mme la Présidente salue également le public et lui rappelle qu'il ne peut pas intervenir durant cette séance. Elle donne ensuite la parole au secrétaire qui procède à l'appel nominal, auquel répondent 43 membres.

Se sont excusés : MM. Florian ETTER
Martial VURLOD
Frédéric METTRAUX
Pierre VITALI

Mmes Léa GROSS
Diana FRANCEY
Fawzia SANDOZ

La majorité absolue est de 22 voix.

Elle informe l'assemblée que l'ordre du jour a été envoyé dans les délais et le soumet à la discussion.

La parole n'étant pas demandée, l'ordre du jour est accepté par l'assemblée tel que présenté.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2018

Le procès-verbal de la séance du 26 juin 2018 est soumis à l'approbation de l'assemblée. Aucune remarque n'étant formulée, Mme la Présidente le soumet au vote de l'assemblée qui l'accepte par :

39 OUI

3 ABSTENTIONS

2. Préavis municipal n° 7/2018 concernant la demande d'un crédit cadre d'un montant de Frs 2'372'000.- pour la réfection des chemins agricoles et viticoles de type AF

Rapport de la Commission technique : (lu par M. Fabrice MATTIA)

La Commission technique s'est réunie le lundi 8 octobre 2018 à 19h00 dans la salle de la Municipalité au Cœur d'Or.

Etaient présents :

M. Gilles DE JOFFREY, 1^{er} membre

Mmes Karin DUCOMMUN et Christelle CONNE

M. Pierre COSSY, membre

M. Fabrice MATTIA, membre rapporteur

Monsieur Jean-Louis PALEY, Municipal en charge du dossier, nous a accueillis. Il était accompagné par Monsieur Pascal JOURDAN, du bureau GEMETRIS, auteur de l'étude sur laquelle s'appuie notamment le préavis.

Était également présent en tant qu'observateur, Monsieur Marc LAMBELET, représentant de la Commission des finances.

MM. PALEY et Jourdan ont aimablement et professionnellement répondu à toutes nos interrogations. Nous les remercions pour leur maîtrise du sujet et leur disponibilité.

Il faut préciser que le classement des chemins concernés, de 2^{ème} ou 3^{ème} classe, évoqué dans le préambule du préavis, n'est pas interne à la Commune mais ressort du Règlement vaudois d'application de la Loi sur les routes (RLRou).

Dans le même chapitre 1, sont mentionnés, comme causes de l'état des chemins en question, d'une part le poids et les dimensions croissants des véhicules agricoles, d'autre part une carence d'entretien. Dès lors, il est utile de rappeler que les chemins en question ont été initialement créés pour l'agriculture et la viticulture. De plus, pour la première catégorie, la construction a été financée par des syndicats d'améliorations foncières (AF) initialement doté par la Confédération. Pour la seconde, il s'agissait même de syndicats privés autofinancés. Il est également important de considérer que l'entretien courant est totalement à la charge de la Commune alors que des rénovations plus lourdes sont soutenues par des subventions.

L'échelonnement des travaux sur 10 ans permet une bonne planification et fait du sens tant du point de vue technique que pratique. Les changements de législature qui interviendront durant la durée du préavis n'auront pas de conséquences.

Le choix de scinder les projets en plusieurs préavis ou non, par étape ou par sujet, appartient aux Communes. Dans le cas d'un préavis unique, comme notre Municipalité le propose, une commission technique est spécifiquement rattachée au préavis avec pour mission le suivi et le rapport au Conseil des différentes étapes.

De précédents travaux de ce type ont déjà été effectués par la Commune. Il s'agissait uniquement de réfections totales, c'est-à-dire que les fondations avaient également été faites, refaites ou consolidées. L'expérience a été réussie car la réalisation a été conforme à la planification et aucun problème ne s'est présenté dans la durée.

Les coûts et désagréments sont limités au minimum puisque des réparations sont prévues partout où cela est possible alors que la rénovation complète est réservée aux endroits indispensables, en raison de problème de structure et fondation notamment. De plus des subventions importantes pourront être demandées (57 ou 72% au total selon la zone « plaine » ou « colline »).

Il faut également soulever que les réparations sont bien prévues avec un tapis complet. Il ne s'agit justement pas de reboucher des trous ou de combler des fissures avec des matériaux soit granuleux qui se dérobent, soit caoutchouteux qui sont collants par grande chaleur et glissants par temps froid. Il n'y a donc aucun danger pour les usagers, en pensant en particulier aux deux-roues mais également aux piétons et autres véhicules en fonction de la pente.

Le chemin des Condémines semble globalement en relativement bon état et il a paru curieux qu'il soit prévu de le refaire dans son intégralité (réfection totale par endroits, réparations à d'autres). Il s'avère en effet que la surface a été localement réparée dans le cadre de l'entretien courant. Par contre sa fondation devra être consolidée ou étendue selon les tronçons (état, largeur et portance actuels, déclivité du terrain, etc.).

L'âge et l'état des conduites qui parcourent certains de ces chemins ont également été pris en compte afin de ne pas multiplier les interventions, donc les désagréments et principalement les

coûts. Les interventions déjà prévues ont été intégrées. De plus, une précédente étude réalisée en 2014 au sujet de chemins à refaire a été prise en considération.

Enfin, la planification présentée ne remet pas en cause d'autres interventions spécifiques, par exemple en cas de dégradation soudaine ou plus rapide. Dans ce cas des rotations ou reports sont possibles du fait justement de la planification à 10 ans.

Il ressort de nos échanges que la question a été bien réfléchi sous tous les aspects. Dès lors la Commission technique vous propose unanimement d'accepter le dit préavis.

Rapport de la Commission des finances : (lu par M. Francis GABRIEL)

Afin d'examiner le dit préavis, la Commission des finances s'est réunie le mardi 9 octobre à 18h30 sous la présidence de Monsieur Philippe BONZON.

Etaient présents Mesdames MARION TAVERNEY et MERTES ainsi que Monsieur GABRIEL, Messieurs LAMBELET, GANTY et KOLLY étaient excusés.

Le syndic et les Municipaux nous ont rejoints en cours de séance avec le nouveau secrétaire Municipal Monsieur Laurent Curchod à qui l'on souhaite la bienvenue et remercions notre exécutif pour leur disponibilité et les informations fournies.

Au vu de l'état des 9 chemins cités dans le préavis, la demande de crédit pour la réfection de ces ouvrages agricoles et viticoles de type AF nous paraît nécessaire et a soulevé la discussion suivante.

La Municipalité nous a confirmé les éléments suivants :

Les coûts présentés le sont par rapport à des devis estimatifs faits par Gemetris.

Les étapes 2 et 3 suivront la procédure d'appel d'offre selon les valeurs-seuils à respecter sur les marchés publics. Les travaux seront adjugés, pour chaque étape, à l'entreprise qui aura reçu la meilleure notation sur la base des critères prédéfinis et en conformité avec la loi sur les marchés publics.

Ainsi, les coûts seront connus plus précisément à la suite de chaque procédure d'adjudication.

Pour la 1^{ère} étape, la procédure sur invitation sera suivie pour les travaux de construction.

Les coûts de ces travaux seront couverts au fur et à mesure de leurs réalisations par trésorerie communale. Les demandes de subventions à hauteur de 800'000.- sont confirmées par le canton et la confédération pour autant que les travaux commencent assez rapidement avec les 3 étapes étalées de 2019 à 2028.

A noter que ce subventionnement est rétroactif et couvre également les frais d'étude.

Outre sa logique routière, la commission relève avec grande satisfaction les coûts modérés de ce projet qui répartit ces charges pour notre commune sur 10 ans.

Pleinement convaincue par la qualité, la cohérence et le budget du projet présenté par la Municipalité, c'est à l'unanimité que la Commission des finances vous recommande d'accepter le préavis n° 7/2018 tel que présenté.

Mme Saskia LEHRAN ouvre la discussion sur le préavis No 7/2018.

Interventions :

M. Pascal PERRIRAZ a deux questions à poser et lit, à la page 7, le paragraphe suivant : «Le chemin du Mont, à cheval sur les communes de Chexbres et St-Saphorin, est prévu avec une réfection totale. Sa reprise est également projetée sur la commune voisine, et les travaux seront

coordonnés afin, idéalement, de n'avoir qu'un seul chantier. J'aimerais savoir ce que veut dire sa reprise ?».

M. Jean-Louis PALEY répond : *«L'idée était de discuter avec notre commune voisine. Mais celle-ci a pris les devants puisque aujourd'hui même elle a bouclé ce chemin pour commencer les travaux. Nous allons donc nous raccorder au chemin rénové fait par la commune voisine».*

M. Pascal PERRIRAZ dit : *«Donc, il n'y aura pas avec St-Saphorin un partage des frais ? Deux chemins sont concernés, soit Mont-de-Plan et le chemin du Mont».*

M. Jean-Louis PALEY répond : *«La commune de St-Saphorin a fait la même démarche et sait quelle touchera aussi les subsides en ayant fait valider son projet. Elle a démarré immédiatement les travaux après avoir certainement obtenu l'aval de son conseil communal».*

M. Philippe BIAVATI dit : *«J'ai une question concernant la page 4, descriptions des interventions, il est dit : il est nécessaire d'analyser l'état de dégradation de la chaussée, la portance de la fondation en place et les conditions locales. Cela veut dire qu'à ce jour cette analyse n'a pas été faite ? Le résultat de cette analyse pourrait avoir une grande importance sur le coût final des travaux».*

M. Jean-Louis PALEY répond : *«Non, tous les secteurs n'ont pas été forés par sondages avant l'adoption éventuelle du préavis de ce soir. Il y a eu quelques sondages qui ont été effectués en 2014 lors de la première étude. Pour l'étape suivante, selon décision du Conseil communal de ce soir, nous devons le faire. L'analyse portera également sur les matières polluantes afin de savoir si les déchets qui seront retirés devront être traités. Nous ne voulions pas effectuer ces sondages avant d'avoir l'accord du Conseil communal afin de ne pas dépenser de l'argent pour rien».*

M. Pierre FAVRE dit : *«Vous indiquez que le total du kilométrage est 8,2 Km et nous allons refaire la moitié, soit 4 km. Cela veut dire que la réfection des autres 4 Km sera faite plus tard ?».*

M. Jean-Louis PALEY répond : *«Les 4 autres Km sont considérés comme étant moins urgents et n'ont pas été acceptés par la Confédération pour la partie subsidie. Donc, nous allons faire ce qui est nécessaire et puis, j'imagine, dans 15 ou 20 ans, il faudra procéder à la suite des travaux».*

M. Pierre FAVRE dit : *«Sur le tableau récapitulatif, je constate que la participation de notre commune est de Frs 1'600'000.- et elle doit recevoir des subventions pour Frs 800'000.-. Si je considère les pourcentages de subventions, ils sont indiqués pour un total de 57% et 72%. Cela signifie que les subventions sont supérieures à la moitié. Vu que le coût total des travaux est d'environ Frs 2'400'000.-, il semblerait que nous devrions par conséquent obtenir plus que Frs 800'000.- de subventions».*

M. Jean-Louis PALEY répond : *«La Confédération a édicté une règle qui veut que les chemins viticoles et agricoles fassent 3 mètres de large. Ce qui fait que la réfection du mètre ou des deux mètres de plus en largeur sont entièrement à la charge de notre Commune, puisque nous n'allons pas diminuer la largeur notamment du chemin des Condémines. Nous allons la maintenir aux environs de 5 mètres. Donc cette part-là est à la charge de la Commune. Cela veut dire que les subsides sont calculés sur une largeur de 3 mètres».*

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente relit les conclusions dudit préavis et le soumet au vote de l'assemblée qui l'accepte **à l'unanimité**.

Le Conseil communal a décidé :

- 1) d'accorder à la Municipalité le crédit de Frs 2'372'000.- pour la réalisation de ces travaux sur une durée de 10 ans au maximum,
- 2) de prélever ce montant, soit sur les recettes courantes, soit sur la fortune communale, ou à défaut de recourir à l'emprunt,
- 3) d'encaisser les éventuelles subventions,
- 4) d'amortir ces dépenses sur 15 ans.

3. Préavis municipal no 9/2018 concernant une demande de crédit complémentaire de Frs 102'000.-, au crédit de Frs 143'000.- demandé dans le préavis No 3/2014 afin de financer le projet de plan de quartier « Bourg-Nord »

Rapport de la Commission des finances : (lu par M. Philippe BONZON)

Afin d'examiner le dit préavis, la Commission des finances s'est réunie le mardi 9 octobre à 18h30 sous la présidence de Monsieur Philippe BONZON.

Etaient présents Mesdames MARION TAVERNEY et MERTES, Messieurs, GABRIEL et BONZON, M. KOLLY nous a rejoint en fin de séance pour le débriefing.

Messieurs LAMBELET et GANTY étaient excusés.

Le Syndic et les Municipaux nous ont rejoints en cours de séance avec le nouveau secrétaire Municipal Monsieur Laurent Curchod à qui l'on souhaite la bienvenue et remercions notre exécutif pour leur disponibilité et les informations fournies.

Nous vous avouons un malaise général au début de notre discussion, dans la demande de ce crédit complémentaire de Frs 102'000.-. Les factures sont déjà reçues, voir payées et le choix est inexistant, la dépense étant engagée. Du côté de la Commission des finances, nous souhaitons comprendre ce surcoût et apprendre comment l'éviter à l'avenir.

Nous avons demandé à nos Municipaux, pourquoi notre commission n'a jamais été convoquée afin de nous prévenir du montant du dépassement. Notre syndic nous affirme nous avoir prévenu maintes fois d'un futur dépassement ce que nous ne nions pas, mais à aucun moment la commission n'a été sollicitée pour une raison simple, les factures sont arrivées tardivement et le montant du dépassement (70% de plus que le préavis) est également exceptionnel pour nos Municipaux.

M. KOLB nous explique que depuis ces surprises, des demandes de situation et une facturation par acomptes est demandée à chaque prestataire de service pour tous travaux dépassant 3 mois.

Nous avons ensuite demandé si ce n'était pas une erreur d'avoir continué le projet au vu du nombre d'oppositions reçues. Notre Municipalité a approché le préfet et elle lui a posé cette question dès la réception de ces oppositions. Sa réponse fut claire, la Municipalité a reçu le mandat du conseil et doit mener le projet jusqu'au bout. De plus la Municipalité avait le devoir de répondre à chaque opposition et devait recevoir chaque opposant. Ce surplus de travail a forcément engendré ce surcoût. M. PALEY ajoute que pour arriver à l'étape de la levée d'opposition par le conseil, les étapes suivantes ont dû être mises en place : Processus d'analyse des oppositions, adaptations du projet selon les demandes des opposants, pose de gabarits, séances publiques, entre autres.

J'ai également contacté la préfecture, afin de savoir si le conseil aurait pu au vu de la tournure de ce projet et le nombre d'oppositions, demander le retrait de ce mandat à la Municipalité ? Et j'ai également posé la question suivante : que se passera-t-il en cas de refus de cette demande de crédit complémentaire par le conseil ?

Le préfet m'a répondu de la manière suivante :

Un crédit complémentaire peut arriver à chaque Municipalité dans des circonstances spéciales ou exceptionnelles, ce qu'il l'a été lorsqu'un projet reçoit 327 oppositions. Mais selon lui il n'y a pas une habitude de dépassement de coût pour la commune de Chexbres, dont la Municipalité n'a pas coutume de sous-évaluer le montant de ses préavis pour les faire passer.

Le refus de ce crédit complémentaire serait un avertissement sévère donné à la Municipalité, mais il ne voit pas la nécessité de jouer ce jeu-là actuellement, tout en répétant que ce type de dépassement doit rester exceptionnel.

En ce qui concerne le rôle du conseil, en donnant un accord à la demande de crédit Frs 143'000.- dans le préavis n° 3/2014, le conseil doit assumer ses responsabilités et le fait de demander le retrait de l'étude au vu des oppositions est légalement envisageable, mais ce n'est pas assumer l'octroi du crédit d'étude donné en 2014.

Monsieur le préfet ajoute qu'il est évident qu'au vu du nombre d'oppositions reçues, le coût pour étudier chacune d'entre-elles, même si une grande partie n'était que des copies, a pris beaucoup de temps, et que toutes les oppositions devaient être étudiées et répondues de manière individuelle, ce qui a inévitablement fait quasi doubler la facture.

Dernier point à ajouter à notre rapport et qui revient sur les propos échangés avec le préfet. Il est clair que nous sommes dans une démocratie et chacun de nos concitoyens a le droit de faire une opposition, à toute mise à l'enquête et que l'avis de chacun a le droit d'être entendu. Mais cette démocratie a un coût qui est de 1 point d'impôt pour notre commune en 2018 sur ce préavis.

Au vu des arguments présentés ci-dessus, que ce type de dépenses exceptionnelles ne se produisent plus ou le moins souvent possible, et que nous avons tous appris lors de ce projet, la Commission des finances recommande d'accepter ce préavis 9/2018 tel que présenté.

Mme Saskia LEHRIAN ouvre la discussion sur le préavis 9/2018.

Interventions :

M. Jean-Marc SCHWAB dit : «J'ai hésité à intervenir mais si je comprends bien c'est la faute des citoyens qui ont fait des oppositions et qui sont responsables aujourd'hui de ce dépassement. Je trouve qu'un dépassement de 70% c'est quand même exceptionnel. Je pense que c'est un projet de la Municipalité qui envers et contre tout a voulu le défendre et qui s'est peu préoccupée du budget accordé de Frs 143'000.-. Quand il y a un budget pour un tel projet, la Municipalité devrait tenir compte d'un certain nombre d'imprévus, en particulier des oppositions. Il est clair que ce soir en rang par quatre le Conseil communal va accepter ce dépassement. Mais je voulais que mon intervention figure au PV. J'ai le sentiment d'une gestion à la légère pour cette danseuse qui était la Place du Nord. Cette danseuse de la Municipalité qui en fin de compte nous coûte relativement cher».

M. Pierre FAVRE dit : «Tout le temps qui a été passé à analyser les oppositions figure-t-il dans ce montant ? Nous n'aimerions pas avoir dans 3-4 mois un montant supplémentaire pour le traitement des oppositions».

M. Jean-Michel CONNE répond : «Oui, tout est compris. Comme l'a dit M. le Préfet, la démocratie a un coût. Je pense qu'il aurait fallu, pour faire bien, aller jusqu'au référendum et peut-être que ça aurait changé un tout petit peu la donne».

M. Gilles DE JOFFREY dit : *«Je voulais partager avec vous ma perception de la situation. Fin de la mise à l'enquête du PPA, 16 juillet 2017. Nous apprenons dans Le Régional du 10 août qu'il y a plus de deux cents oppositions. Dans Le Régional du mois de septembre, nous apprenons qu'il y a en fait 337 oppositions confirmées. Dans la séance du Conseil communal du 2 novembre 2017 notre Syndic, M. Jean-Michel CONNE nous informe que la gestion des oppositions est un travail fastidieux qui va prendre du temps et avoir un coût. Dans les divers et propositions individuelles, personne n'intervient sur ce sujet. Dans la séance du Conseil communal du 15 décembre 2017, dans les divers et propositions individuelles, personne n'intervient sur ce sujet. Finalement dans la séance du 30 avril 2018 durant laquelle nous avons voté sur ce PPA, M. Pierre FAVRE, qui était premier membre de la commission technique, indique que, selon son estimation, les frais liés uniquement aux oppositions pourraient atteindre un surcoût de Frs 127'000.-. Dans les divers et propositions individuelles, personne n'intervient concernant ce PPA. Par conséquent, je ne me sentirais pas l'âme de faire le moindre reproche à notre Municipalité qui aurait dû arrêter d'avancer avec ce projet vu le nombre d'oppositions. Nous étions tous au courant de la situation et personne n'a rien dit. Cela veut dire que nous avons laissé le feu vert à notre Municipalité de poursuivre le préavis que nous avons voté en 2014».*

Mme Sandra STOCCO souhaiterait savoir quel a été le coût du médiateur qui a été engagé par la Municipalité.

M. Jean-Michel CONNE répond : *«Tout d'abord je tiens à remercier M. DE JOFFREY pour son intervention. Nous sommes très touchés par ses propos et je crois qu'il a fait une excellente analyse des choses. Si vous vous souvenez de mes propos lors de la séance du Conseil communal du 30 avril 2018, j'avais dit que la Municipalité tirait un trait sur ce projet. J'ai élaboré ici encore tout un tas de choses que je n'ai pas envie de dire. Mais, certains d'entre-vous ont quand même été manipulés par certaines sirènes, ce qui a engendré un coût supplémentaire. Le coût du communicateur est compris dans le montant de ce préavis. Il représente un montant de Frs 19'157.-. La Municipalité ne souhaitait pas avancer des choses erronées et c'est la raison pour laquelle elle a choisi de prendre un communicateur».*

M. Pierre FAVRE dit : *«Il semblerait que les autorités exécutives pouvaient demander une avance de fonds aux opposants. Je ne sais pas si c'est vrai et j'aimerais savoir ce qu'il en est ? Je crois d'ailleurs qu'au tribunal, quand un expert est nommé, les deux parties doivent déposer le montant des honoraires de l'expert».*

M. Jean-Michel CONNE répond : *«Ici, nous ne sommes pas au tribunal mais au Conseil communal. Il est bien mentionné que la Municipalité fait des propositions au Conseil communal et que le Conseil communal les valide. Après, la Municipalité a la responsabilité de les assumer. Nous ne pouvons par savoir à l'avance qu'il y aurait autant d'oppositions pour ce préavis. Il n'y a pas d'avance de fonds qui peut être demandée aux opposants».*

M. Nicolas CHABLOZ dit : *«Je suis sensible à ton argument Gilles, nous aurions pu être plus malins et demander des comptes à la Municipalité. S'il fallait maintenant refaire le scénario, je ne sais comment il serait refait puisque la Municipalité doit en principe nous demander autorisation pour des dépenses qui dépassent Frs 50'000.-. Nous devons peut-être jeter la pierre un peu à tout le monde. A l'avenir, comment pouvons-nous faire pour éviter de se retrouver dans une telle situation. Par exemple avec des projets comme le PGA ou PDCOM pour lesquels nous avons accordé un crédit depuis un certain temps et qui n'ont toujours pas abouti».*

M. Bertrand KOLB répond : *«Concernant le courant, nous avons décidé, comme l'a mentionné M. BONZON dans son rapport, que tous les prestataires avec qui nous travaillons de manière régulière nous donnent un état de comptes détaillés tous les trois mois. Ceci nous permet de suivre de manière précise le coût des projets. Concernant le PGA, je pense que nous allons revenir assez*

rapidement devant le Conseil communal. Ce dossier est ouvert depuis un certain temps dû à la situation que nous vivons avec les services de l'Etat. Il y a des changements de législation, ça prend du temps».

M. Jean-Marc SCHWAB dit : *«Je pense que quelque part il est normal qu'il y ait des dépassements. Mais, ce qu'il faudrait, c'est que la Municipalité vienne devant le Conseil communal avant que les dépenses soient engagées. Nous pouvons tous comprendre qu'il y a des situations exceptionnelles. Pour ce préavis, nous avons un peu le sentiment d'être mis devant le fait accompli. Serait-il possible de nous informer une à deux fois par année de l'évolution des projets et de leurs coûts ? Concernant ta remarque Gilles, il est vrai que personne n'est intervenu au moment des divers et propositions individuelles mais ce point de l'ordre du jour n'est pas prévu pour ça. Nous pouvons aussi nous attendre à ce que la Municipalité prenne les devants et nous donne l'état de la situation».*

M. Bertrand KOLB dit : *«Dans le cadre du PGA et du PDCOM, nous sommes exactement dans cette situation-là. Nous avons eu un premier crédit et avons fait des travaux. Malheureusement, nous essayons d'atteindre une cible en mouvement puisque le canton change les règles du jeu. Nous devons revenir vers vous afin de demander un crédit complémentaire. Nous sommes obligés de suivre et respecter ce que l'Etat veut. Nous n'aurons pas le choix et devons faire ce travail-là».*

La parole n'étant plus demandée, il relit les conclusions dudit préavis et le soumet au vote de l'assemblée qui l'accepte par :

34 OUI

3 NON

5 ABSTENTIONS

Le Conseil communal a décidé :

- 1) d'autoriser la Municipalité à financer le surcoût du crédit d'étude du projet de plan de quartier « Bourg-Nord ».
- 2) d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de Frs 102'000.-, au crédit de Frs 143'000.- déjà accordé selon le préavis No 3/2014.
- 3) de prélever ce montant sur la provision « Travaux futurs » et de l'amortir sur l'exercice 2018.

4. Nomination d'un nouveau membre de la Commission des finances

Afin de remplacer M. Cédric GANTY qui a démissionné de la Commission des finances suite à sa nomination de Vice-Président, Mme Saskia LEHRIAN demande à l'assemblée si elle a des propositions à faire.

M. Philippe BONZON propose M. Fabrice MATTIA. Etant le seul candidat, il est élu tacitement et applaudi par l'assemblée.

La Commission des finances se compose des membres suivants :

Mmes Catherine MARION TAVERNEY
Ursula MERTES

MM. Philippe BONZON (Président)
Francis GABRIEL
Didier KOLLY
Marc LAMBELET
Fabrice MATTIA

5. Communications du Bureau du Conseil

Mme Saskia LEHRIAN donne les informations suivantes :

- 1) *Concernant la succession de M. Dominique PASCHE au poste de secrétaire du Conseil communal, le bureau a le plaisir de vous annoncer que Mme Danielle WEGENER est candidate à la reprise de ce mandat pour la prochaine législature 2021-2026. L'assemblée applaudit.*
- 2) *Les pin's annoncés par la Municipalité sont arrivés. Je remercie les scrutateurs de bien vouloir les distribuer.*
- 3) *La prochaine séance du Conseil communal est fixée au vendredi 14 décembre 2018 à 18h00. Elle sera suivie du traditionnel souper de fin d'année qui se déroulera chez UME.*

6. Communications de la Municipalité au Conseil

M. Jean-Louis PALEY dit : *«Les travaux du pont du Moulin sont terminés et le coût final est inférieur au budget qui avait été accordé. Le chantier du captage des Ussillons a traîné un peu avec une entreprise de serrurerie à Chexbres que nous avons engagée pour la première fois et je peux vous dire pour la dernière fois aussi. Les travaux arrivent à leur terme. Il reste quelques aménagements extérieurs qui sont en finition. La Commission technique pourra bientôt participer à l'inauguration dès que les employés de la commune auront posé quelques éclairages LED. Le chantier de Mont-de-Plan va se terminer en respectant les budgets. Nous avons même trouvé une solution technique qui nous permettra de ne pas utiliser le montant prévu au budget dans les divers et imprévus. Le chantier du chemin du Signal a bien démarré et devait se terminer la semaine passée avec la pose du revêtement goudron. Il y a un petit problème ce qui nous oblige à décaler le surfacage de cette route en espérant que la météo soit clémente et permette de le faire. La situation financière nous laisse croire que nous devrions être en dessous du budget. Concernant l'eau, nous avons reçu plusieurs interventions justifiées de citoyens de la Commune suite aux pollutions qui ont eu lieu à Blonay, St-Légier et Rossinière. La Commune de Chexbres achète de l'eau à Lausanne, de l'eau du Pays-d'Enhaut, donc concernée par cette conduite. Lausanne a averti les communes à qui elle fournit de l'eau. Nous avons reçu l'information vers 15h30. Le service des eaux de la commune de Chexbres a eu un excellent réflexe en allant fermer immédiatement la vanne du réservoir de la Rochette. Par conséquent, nous n'avons aucun risque que l'eau polluée arrive dans nos installations. Ensuite, Lausanne nous a fourni de l'eau de Pompierre (source en dessus de Villeneuve) qui a été complétée par l'eau du SIGE (Vevey) qui est pompée du lac. Il y a eu une petite inquiétude car le goût était un peu différent. A aucun moment il n'y a eu des problèmes ou des risques pour la santé de notre population. En cas de pollution réelle, la Municipalité a décidé que nous procéderions par affichage sur le site de la commune et au panneau officiel d'informations. Elle engagerait également l'APOL qui, avec un système de sonorisation, ferait le tour du village afin d'informer la population».*

M. Jean-François CHEVALLEY dit : *«Nous avons participé lundi passé à l'action Léman Rose : Léman Rose est une association qui s'occupe du dépistage et de la lutte contre le cancer du sein. Nous allons mettre à la disposition de cette association un massif de fleurs qui sera orné de tulipes.*

Ils pourront utiliser le massif de la Grand'Rue qui se trouve juste en-dessous de chez Moutarlier. Ce massif sera rose et blanc. Toutes les huit tulipes blanches il y en aura une couleur rose car la maladie touche une femme sur huit dans notre pays. Le toit en filet de la place de sports est posé. Vous avez certainement pu voir dans le village les phylactères qui ont été posés. Nous avons décidé de faire une mini-campagne afin de sensibiliser les fumeurs qui jettent leurs mégots par terre. Le message suivant a été indiqué : il y a plus de 60 poubelles dans le village et un mégot peut polluer jusqu'à 500 litres d'eau. Pour les fumeurs, je vous remercie de ne pas mettre vos mégots par terre et surtout dans les bouches qui bordent les routes car ils vont directement aux eaux claires, directement aux ruisseaux, directement au lac. Donc, mettez vos mégots dans les petites boîtes que vous trouverez à l'administration communale ou auprès des employés de la voirie. Nous espérons aussi pouvoir sensibiliser la population pour les chewing-gums qui sont jetés par terre».

M. Didier KOLLY demande quel a été le coût pour la pose du filet en dessus de la place de sport.

M. Jean-François CHEVALLEY répond : *«Le montant se trouve dans le budget. Le coût de l'installation totale est de sauf erreur Frs 45'000.-. Le coût le plus important est celui de la pose des poteaux».*

7. Divers et propositions individuelles

M. Daniel ECUYER dit : *«Depuis plusieurs années, je vois qu'il y a en haut du chemin de Chauderon, des cônes rouges et blancs. Je me suis posé la question de savoir quelles sont les limitations de la propriété. Je ne voudrais surtout pas que nous les enlevions car il y a une famille avec des petits enfants qui habite là. Ces cônes pourraient-ils être faits d'une façon définitive en dur avec par exemple des bacs à fleurs ou autre ?».*

M. Jean-Louis PALEY répond : *«Il ne s'agit pas d'une installation définitive. L'entreprise qui nous a prêté ces blocs en plastique remplis d'eau a oublié de revenir les rechercher et de facturer la location. La limite des propriétés privées est quasiment à ras des murs. Le but de ces cônes était de tester le ralentissement des voitures qui montent le chemin de Chauderon. Le test est concluant. Nous l'avons peut-être effectué un petit peu trop longtemps. La Municipalité est en train de faire une réflexion par rapport au parcage dans le secteur. Nous devons également attendre le résultat du vote sur le PPA Bourg-Nord. Nous allons pouvoir proposer une meilleure circulation pour les piétons et peut-être améliorer aussi le parcage pour les automobilistes. Par conséquent, un projet devrait vous être soumis dans le courant de l'année 2019».*

Mme Sandra STOCCO demande de faire figurer, sur le site de la Commune, les derniers procès-verbaux des séances du Conseil communal. Le dernier PV disponible est celui de la séance de novembre 2017.

Mme Françoise AUBORT dit : *«Le mercredi 3 octobre 2018, le conseil intercommunal de l'ASCL s'est réuni pour une séance ordinaire à Aran. Le budget 2019 a été approuvé. Dans son rapport, la commission de gestion a notamment relevé la nécessité pour le conseil intercommunal de se positionner sur le financement des différents bâtiments faisant partie de l'ASCL et notamment du coût des réfections que cela engendrera à moyen/long terme».*

M. Jean-Marc SCHWAB dit : *«J'ai reçu beaucoup des compliments concernant la décoration florale dans le village. Je ne sais pas si cette année est exceptionnelle mais j'ai personnellement aussi beaucoup admiré cette décoration ainsi que l'entretien. Je souhaiterais que ça soit transmis à la personne qui s'en occupe».*

M. Jean-François CHEVALLEY répond : *«Merci Jean-Marc pour ces remarques. Elles nous vont droit au cœur. Cette année était exceptionnelle ce qui nous a valu de faire la une du journal 24 heures. La météo a été propice au développement de cette décoration florale. Ce résultat est aussi dû à notre employé M. Julien de Paemelaere qui a été engagé l'année passée et qui est paysagiste de formation. Je lui transmettrai ainsi qu'à son chef tes félicitations».*

Mme Françoise AUBORT dit : *«J'aimerais aussi remercier les personnes des fleurs fanées qui s'occupent également bénévolement de l'entretien de la décoration florale».*

Mme Danielle WEGENER dit : *«J'aimerais savoir si la Municipalité peut nous donner des nouvelles quant à la vente des parcelles (vignes) sises au Crettaz».*

M. Jean-Michel CONNE répond : *«Nous avons deux acteurs sérieux pour la reprise de ces parcelles. Les tractations sont en bonne voie. La Municipalité s'efforce de trouver un bon équilibre financier entre les partenaires. Nous souhaitons pouvoir finaliser l'acte pour la fin de l'année. Pour des raisons de confidentialité, nous ne pouvons pas actuellement vous en dire plus».*

Mme Danielle WEGENER dit : *«J'aimerais savoir si le prix de vente fixé par le Conseil communal sur proposition de la Municipalité pourra être maintenu».*

M. Jean-Michel CONNE répond : *«Je viens de le dire, c'est en négociation, mais nous souhaitons y arriver».*

Avant de mettre un terme à cette séance, Mme la Présidente souhaite adresser quelques mots au Président sortant :

«Cher Gilles,

Depuis de nombreuses années, nous travaillons ensemble tant à l'USL qu'à la naturalisation, et je pensais connaître toutes tes compétences. Et pourtant, je t'ai découvert en capitaine de bateau et navigué à tes côtés, cette année fut un véritable plaisir. Alors, lorsque je me suis retrouvée devant ma page blanche pour écrire ces quelques mots, j'ai commencé par lister tes qualités, les exemples me venaient en nombres. Un roc sur lequel on peut s'appuyer. Ton calme, ton anticipation des problèmes étaient toujours rassurants. Toujours à l'écoute des autres, tu portes un regard bienveillant et attentionné envers tes collègues. Ton esprit chaleureux a transformé nos séances de bureau et les dimanches de votations en instants de partage et de convivialité. Mais plus je listais tes qualités, plus je m'interrogeais. Où sont les défauts, ils doivent bien exister. J'ai cherché, réfléchi, mais je n'ai rien trouvé. Alors pour reprendre tes mots Gilles, parfois lorsqu'un invité remarquable s'en va, on a juste envie d'applaudir bien fort».

Il est 21h21, Mme la Présidente demande au secrétaire d'effectuer le contre-appel, puis il met un terme à la séance.

La présidente :

Le secrétaire :

Saskia LEHRAN

Dominique PASCHE